

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-1214/SG/CG portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons

n° 71-1214/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
15 septembre 1971

Numéro JO  
n° 18 du 25/09/1971

Date du numéro  
25 septembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Est rapportée la décision n°1272 du 29 mai 1959 accordant a M Guy Arnault l'autorisation d'exploiter une licence de 1° classe au bar «Le Gin Fizz», sis place Ménélik à Djibouti. Dérogation est accordée à M. David Melessa, de nationalité éthiopienne, autorisé à exploiter une licence de 1° classé dans le même établissement.